



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime inflation aux travailleurs frontaliers

Question écrite n° 42803

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics sur l'application de la prime inflation aux travailleurs frontaliers. Fin octobre 2021, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'une prime inflation pour aider la population face à l'augmentation du coût de la vie, notamment en matière d'énergie et de transport. Concernant les salariés, il est prévu que les employeurs versent la prime aux salariés avant de procéder à la récupération des sommes en question. Dans certaines régions, une part non négligeable de la population active travaille à l'étranger sous le statut de travailleur frontalier. Alerté sur l'accès de ces salariés à la prime inflation, il souhaite connaître sa position sur la manière par laquelle les salariés frontaliers vont bénéficier de la mesure annoncée ; la même question se pose pour les pensionnés qui ne perçoivent qu'une pension de retraite par des organismes étrangers, ces derniers ne relayant pas les mesures budgétaires Gouvernementales.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42803

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : [Comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 février 2022

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8522

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)